

	<p><b>Formation Construire en chanvre</b> Rémi CHORDA</p>	 <p><b>ÉCOLE NATIONALE DU CHANVRE</b> Bâtiment par nature.</p>
---	---	---

**Public**

**Maîtres d'ouvrage, maître d'œuvre, bureaux  
d'études, économistes, entreprises, artisans...**

<b>Contexte</b>	<p>Dans un contexte de réchauffement climatique, l'utilisation du matériaux chanvre est un exemple de matériaux biosourcés qui permet de répondre à la réduction des gaz à effet de serre (par un stockage) et également à un meilleur confort estival. Par choix constructif ou par anticipation de la RE 2020, une meilleure connaissance de ce matériau semble indispensable.</p>
<b>Objectif et compétences</b>	<p>Comprendre l'intérêt du produit chaux chanvre selon ses domaines d'application (approche globale) Connaître les caractéristiques du mélange chaux chanvre Connaître les différents domaines d'application (doublage isolation, mur, toit, sol, étude du support, pathologie et remède) selon les règles professionnelles Comprendre dans une approche globale (physique, thermique, environnementale...) l'intérêt du béton de chanvre Mettre en œuvre manuellement le béton de chanvre Initiation à la mécanisation</p>
<b>Résultats attendus</b>	<p>A l'issue de la formation, les participants sont capables de : Choisir un couple validé et de le mettre en œuvre (ou le prescrire) Argumenter et chiffrer la mise en œuvre du mélange chaux-chanvre</p>
<b>Pré-requis</b>	<p>aucun</p>
<b>Intervenant</b>	<p>Rémi CHORDA</p>
<b>Durée</b>	<p>2 jours : (14h) 8h30-12h, 13h30-17h</p>
<b>Date et lieu</b>	<p>7 et 8 avril 2021 3 rue des Tourdres ZAE du Causse d'Auge 48000 MENDE</p>
<b>Tarifs pour les deux jours de formation</b>	<p>500 € pour les adhérents 550 € pour les non adhérents 100 € pour les étudiants, demandeurs d'emploi, Non soumis à TVA</p>
<b>Effectif</b>	<p>8 personnes minimum 15 personnes maximum</p>



**DEVIS ET INSCRIPTION**  
**Construire en chanvre**  
**Date : 7 et 8 avril 2021**

**BULLETIN D'INSCRIPTION** à retourner avec chèque à Isabelle Lecourt, 4 impasse George Sand  
 30100 Alès, Ou grâce à hello asso

**Et** à renvoyer par email à [edanslau@gmail.com](mailto:edanslau@gmail.com)

Organisme de formation <b>e dans l'AU</b> 18 Boulevard Gambetta 30 000 Nîmes	N° de formation : 91 30 0336630 SIREN : 753 142 116 SIRET : 753 142 116 000 15 NAF : 9499Z
Organisme :	<u>PARTICIPANT à la formation :</u> Nom :
Adresse :	Prénom :
CP : VILLE :	Fonction : Salarié ou gérant ou autre :
	Téléphone :
Email de la personne destinataire des documents administratifs (convention, attestation,...) Si besoin	
Nom : Fonction :	Email :

**Tarifs de la formation :**

<b>TARIF Net de taxe Adhérent</b>	<b>500 €</b>	<input type="checkbox"/>
<b>TARIF Net de taxe Non Adhérent</b>	<b>550 €</b>	<input type="checkbox"/>
<b>TARIF REDUIT Net de taxe (sur justificatif)</b>	<b>100 €</b>	<input type="checkbox"/>

*Association loi de 1901 TVA non applicable conformément à l'article 261-7-1 du code général des impôts*

Date :

Signature et cachet :

## Tarif et conditions générales de ventes

500 ou 550 € non soumis à TVA (article 293B) possibilité de financement par les OPCA, Un OPCA est un 'Organisme Paritaire Collecteur Agréé' en charge de collecter les obligations financières des entreprises en matière de formation professionnelle. Pour les architectes en profession libérale ou gérant il s'agit la plupart du temps du FIFPL. Pour comprendre comment fonctionne le financement des formation vous pouvez aller sur le site de l'ordre des architectes <https://www.architectes.org/questions-reponses-autour-de-la-formation-continue>.

### **Conditions générales de vente**

Le paiement du solde sera effectué avant le démarrage de la formation.

A régler par chèque bancaire à l'ordre de e dans l'AU ou par hello asso.

En cas de renoncement ou de réalisation partielle de la prestation imputable au client, à moins de 7 jours francs avant le début de la formation, celui-ci s'engage à verser au prestataire de formation 100% de la somme totale de la prestation au titre de dédommagement.

Les sommes liées au dédommagement, réparation ou dédit sont distinctes de celles correspondantes à la réalisation de la prestation. Ces dépenses resteront à la charge du client qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas d'effectif insuffisant l'organisme de formation pourra ajourner ou reporter la formation après en avoir informé par écrit le client et effectuera un remboursement intégral des frais de formation.



## L'école nationale du chanvre

La transition énergétique doit être abordée comme une opportunité pour les artisans. L'École nationale du chanvre accompagne les professionnels dans la construction et la rénovation de bâtiments durables et innovants.

Le chanvre dans le bâtiment doit être reconnu pour toutes ses performances et doit occuper une place primordiale dans l'acte de construire.

L'École nationale du chanvre s'appuie sur une expérimentation de terrain, avec comme initiateurs et pilotes du projet, des artisans, qui sont au quotidien sur les chantiers, maîtrisent les problématiques de désordre des bâtiments, apportent des solutions aux clients et connaissent les difficultés de mise en œuvre des matériaux.

Ce projet est né de la volonté d'une poignée de professionnels consciente des besoins du terrain en termes de formations aux matériaux bio-sourcés.

### Réalisations des professionnels de l'École Nationale du Chanvre

Tout / Doublage en chanvre / Enduits chaux / chanvre / Isolation des sols en chanvre / Isolation par l'extérieur en chanvre / Isolation toiture en chanvre / Mur en béton de chanvre

